



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 44576

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'évolution des crédits inscrits dans la loi de finances pour 2004 au titre de la restauration des monuments historiques, ses récentes annonces inquiètent les professionnels de la restauration des monuments historiques. En effet, les différentes directions régionales des affaires culturelles ont fait part des diminutions drastiques des crédits de paiements attribués à ce secteur pour l'année 2004. Or, ces déclarations vont à l'encontre des propos tenus par le précédent ministre de la culture, lors de, sa conférence de presse sur le budget 2004 de la Culture. Il promettait alors une augmentation des crédits pour la restauration de notre patrimoine. Le 23 septembre 2003, il faisait des monuments historiques « sa première priorité » et déclarait que « partout en France, les monuments historiques, qu'ils appartiennent ou non à l'État, bénéficieront ainsi d'un important effort budgétaire ». Les entreprises de ce secteur, déjà fragilisées par le recouvrement tardif en 2003 de leurs factures, ne peuvent se retrouver ainsi à la merci des changements conjoncturels. Une forte réduction de leur activité se traduira inévitablement par de nombreux licenciements, voire des dépôts de bilan. La sauvegarde des crédits pour la restauration du patrimoine architectural est nécessaire au maintien du tissu économique local et à la pérennité d'une main d'oeuvre difficilement renouvelable tant ses années de formation sont longues. En conséquence, il souhaiterait savoir ce que compte faire son ministère pour sécuriser l'activité de ce secteur.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a déjà été saisi et a répondu à la situation de tension apparue, en 2004, sur le montant des crédits affectés à la restauration des monuments historiques et aux difficultés rencontrées par les entreprises de ce secteur qui pourraient être fragilisées par un retard de l'administration à honorer des engagements. La préoccupation de voir, plus globalement, maintenue la dynamique d'entretien et de restauration de notre patrimoine, qui a fait l'objet d'annonces fortes, en septembre 2003, lors du lancement du plan national pour le patrimoine, revêt pour le ministère de la culture et de la communication une dimension tout à fait prioritaire. Le niveau des crédits de paiement notifiés aux directions régionales des affaires culturelles (177 M EUR sur le chapitre 5620) s'est révélé insuffisant pour répondre aux besoins exprimés, et dont certains, de toute première urgence, concernent des opérations engagées, ou rendues indispensables, pour assurer la sécurité du public. C'est la raison pour laquelle le ministre a décidé de redéployer 20 M EUR supplémentaires, en 2004, pour abonder en conséquence les dotations des directions régionales des affaires culturelles et répondre à la situation de tension évoquée.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44576

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5625

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6634